

Je souhaite que mon enfant, en dehors du temps de classe, soit accueilli aux activités suivantes :

- Pause méridienne** (de la moyenne section au CM2 : activité gratuite)
- Accueil périscolaire du matin** (uniquement pour les élémentaires de Billie Holiday - Marie de Gournay - Simone Veil)
- Accueil périscolaire du soir**
- Centre de loisirs du mercredi**
- Centre de loisirs des vacances scolaires**

PHOTO

Cadre réservé à l'APEEF Inscription Réinscription

Site d'inscription APS : Site d'inscription mercredis :

Dossier réceptionné par : Le Scanné SP Suivi Excel

Nom :
Prénom :

fille garçon Date de naissance :/...../..... Age en septembre 2024 :

Adresse :

Complément :

Code postal : Ville :

Mode de garde : Par ses 2 parents Alternée Mère seule Père seul Autre

Ecole fréquentée à la rentrée 2024 :

Classe en 2024 : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Autres enfants inscrits à l'APEEF : Non Oui Nom et Prénom si différent :

Numéro d'allocataire CAF (**Obligatoire** sauf cas particulier à préciser)

Régime de Sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant : Régime Général MSA

Si vous êtes accompagné par une assistante sociale, indiquer son nom et ses coordonnées :

.....

Les factures seront envoyées par mail. Merci d'écrire lisiblement.

Destinataire des factures : Responsable légal 1 Responsable légal 2 Les deux responsables

Responsable légal 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

CP : Ville :

Tel (**obligatoire**) :

Mail (**obligatoire**) :

Profession (**obligatoire**) :

Responsable légal 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

CP : Ville :

Tel (**obligatoire**) :

Mail (**obligatoire**) :

Profession (**obligatoire**) :

Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant et à prévenir en cas d'urgence (Cf. règlement intérieur) :

Nom / Prénom : Lien : Téléphone :

Nom / Prénom : Lien : Téléphone :

Nom / Prénom : Lien : Téléphone :

Nom / Prénom : Lien : Téléphone :

AUTORISATION PARENTALE RELATIVE AUX DROITS À L'IMAGE

J'autorise les représentants de la structure d'accueil à diffuser les photos de mon enfant :

- Au sein de la structure d'accueil (affichage dans le centre de loisirs, recueil d'activités...)
- Pour illustrer les écrits de nos professionnels (ex : rapports de stages des étudiants)

Nos publications sur notre site internet et nos réseaux sociaux ne feront jamais apparaître le visage de votre enfant : celui-ci sera toujours caché par un emoji.

Dans le cadre de l'inscription de mon enfant :

- J'accepte que **mon enfant se déplace**, dans le cadre des activités, accompagné d'un animateur, à pied ou en transports collectifs.
- J'autorise l'APEEF à prendre **les mesures d'urgence**, en cas d'accident impliquant mon enfant, et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par l'association en cas de soins médicaux ou chirurgicaux.
- J'autorise **l'administration de traitements médicamenteux** en lien avec le protocole médical.
- Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le **règlement de fonctionnement** de l'APEEF et être en accord avec le projet éducatif laïque de l'association.
- Je m'engage à **régler les factures** qui me sont adressées tous les mois par mail.
- Dès la première utilisation des services proposés par l'APEEF, je m'engage à **régler l'adhésion à l'association**, à hauteur de 30€, pour l'année scolaire 2024/2025. Cette adhésion est familiale, elle vous permet l'inscription aux différentes activités proposées par l'association, dans la limite des places disponibles.

Date:

Signatures des deux responsables légaux

**Dossier à compléter et à remettre en main propre, accompagné de toutes les pièces obligatoires, à la direction de votre site.
Afin de faciliter la numérisation, merci de ne rien agraffer ni coller. Trombone accepté !**

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Tout dossier doit être déposé lors d'un rendez-vous avec la direction de votre centre.

Dossier d'inscription aux activités hors temps scolaires 2024-2025

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LA DIRECTION DE VOTRE SITE

- Photo récente au format identité
- Fiche sanitaire de liaison complétée et signée
- Photocopies des pages de vaccination du carnet de santé (celles-ci n'exonèrent pas de remplir la fiche sanitaire)
- Attestation d'assurance 2024-2025 au nom de l'enfant (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire)
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 sur lequel est déclaré l'enfant à charge et où sont détaillés vos revenus ou dernière facture de cantine scolaire municipale bordelaise
- Attestations employeurs des responsables légaux, ou attestation de formation, ou extrait Kbis
- Un RIB (si vous optez pour le prélèvement automatique)
- Un mandat SEPA complété et signé (si vous optez pour le prélèvement automatique)
- Protocole d'accueil si l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- En cas de situation particulière concernant la garde de l'enfant : copie du dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales

Commentaire direction :

.....
.....
.....
.....

Dossier à compléter et à remettre en main propre, accompagné de toutes les pièces obligatoires, à la direction de votre site.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'APEEF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'APEEF.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Votre nom *

Nom / Prénom du débiteur

Votre adresse *

Numéro et nom de rue

Code postal Ville

Les coordonnées de votre compte *

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

APEEF

Nom du créancier

I.C.S.

FR 39 zzz 87259D

Identifiant créancier SEPA

Adresse du créancier

64 RUE MAGENDIE

Numéro et nom de rue

33000

BORDEAUX

Code postal

Ville

Type de paiement *

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à *

Lieu

Date : JJ/MM/AAAA

Signature *

**Nous vous remercions de joindre au présent mandat, votre Relevé d'Identité Bancaire,
au même nom.**

**A remplir seulement si vous souhaitez le prélèvement automatique de vos factures.
Ceci est obligatoire pour les forfaits avec mensualités échelonnées.**

**La prise en compte du prélèvement automatique sera pour la première facture de
septembre 2024. Si vous souhaitez que cela commence dès maintenant, merci de nous
en informer à la dépose du dossier.**

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles à la santé de votre enfant lorsqu'il est pris en charge en dehors du temps de classe. Elle suivra votre enfant dans toutes ses activités et sera présentée aux services de secours en cas d'accident durant les activités.

Nom : **Prénom :**
Date de naissance : fille garçon

• RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Nom : Prénom :
N° mobile : N° travail :
Adresse :
.....
CP : Ville :

• MEDECIN TRAITANT

Nom : Téléphone :

• RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant doit suivre un traitement médical ? oui non

*Si oui, joindre le protocole d'accueil individualisé (PAI) et les médicaments correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice et marquées au nom de l'enfant). **Attention : aucun médicament ne sera administré sans ce document.***

Allergies médicamenteuses oui non

Si oui, précisez :

Allergies alimentaires oui non

Si oui, précisez :

Asthme oui non

Si oui, précisez la conduite à tenir et joindre le PAI correspondant :

.....

Si votre enfant est **porteur de handicap**, merci d'indiquer le numéro de dossier **MDPH** :

Porte des lunettes oui non

Commentaire si besoin :

Prothèses auditives oui non

Commentaire si besoin :

Prothèses dentaires oui non

Commentaire si besoin :

Régime alimentaire particulier sans porc sans viande végétarien

Commentaire si besoin :

Si l'enfant a des difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...), préciser les dates d'événements et les précautions à prendre :

.....
.....
.....
.....

• **VACCINATIONS (obligatoire)**

Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant et reporter les dates ci-dessous :

	Vaccins	Nom dans le carnet de santé	Date dernier rappel
OBLIGATOIRES POUR TOUS	Diphtérie	DTPolio (Infanrix, Hexyon, Tetravac, etc)	
	Tétanos		
	Poliomyélite		
OBLIGATOIRES POUR LES ENFANTS NÉS APRES LE 1^{er} JANVIER 2018	Coqueluche	Infanrix, Hexyon, Tetravac, etc	
	Haemophilus influenzae B (HIB)		
	Hépatite B		
	Pneumocoque	Prevenar	
	Méningocoque	Neisvac ou Menjugat	
	Rougeole	ROR (Priorix)	
	Oreillons		
Rubéole			

Précisez les autres vaccins :

.....
.....

Je, soussigné(e),, responsable légal de l'enfant....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature du représentant légal :

Nom : Prénom :

Site d'inscription :

L'accueil périscolaire du soir (APS) est assuré sur tous nos sites, **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30**. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches suivantes :

30 min (16h30 à 17h) - **1h** (16h30 à 17h30) - **1h30** (16h30 à 18h) - **2h** (16h30 à 18h30).

Pour l'Accueil Périscolaire du Soir, vous avez le choix entre deux types de facturation :

- **À la demi-heure, en fonction de votre consommation réelle**
- **Selon un forfait annuel choisi en début d'année. La souscription au forfait vous permet de bénéficier de 25% de réduction par rapport à la facturation au réel. Ce choix est définitif à compter de fin septembre.**

(Par exemple, si vous choisissez le forfait 30 min, cela veut dire que vous pouvez laisser votre enfant tous les jours après la classe de 16h30 à 17h. Si vous dépassez ce délai, les demi-heures supplémentaires vous seront facturées au réel en supplément.)

Si vous choisissez un forfait, celui-ci vous sera facturé AU CHOIX :

- **En une fois** pour l'année scolaire entière, il apparaîtra sur votre facture de septembre, payable par tous moyens de paiements.
- **En dix fois**, échelonnées de septembre à juin payable **par prélèvement automatique uniquement (merci de fournir un RIB et un mandat de prélèvement)**

Cocher la formule souhaitée. Attention, le choix du type de facturation ne sera plus modifiable après le 30 septembre 2024 dernier délai. Le forfait vous engage pour l'année scolaire, il n'est pas remboursable en cas de désistement, ni modifiable passé ce délai.

sans forfait : facturation mensuelle, à la demi-heure selon consommation réelle

forfait **30 min** - de 16h30 à 17h

forfait **1h** - de 16h30 à 17h30

forfait **1h30** - de 16h30 à 18h

forfait **2h** - de 16h30 à 18h30

Facturation en 1 fois en septembre

Facturation en 10 fois **par prélèvement**

Date :

Signature du représentant légal :

Réservation des MERCREDIS 2024 - 2025

(Hors vacances scolaires) En fonction des places disponibles, votre enfant peut être placé sur liste d'attente.

Nom : Prénom :

Cocher les jours et la formule d'accueil souhaités :

MERCREDIS	Journée entière	Matin seul	Matin + repas	Après-midi seul	Après-midi + repas
4 septembre 2024					
11 septembre 2024					
18 septembre 2024					
25 septembre 2024					
2 octobre 2024					
9 octobre 2024					
16 octobre 2024					
Vacances d'automne 2024					
6 novembre 2024					
13 novembre 2024					
20 novembre 2024					
27 novembre 2024					
4 décembre 2024					
11 décembre 2024					
18 décembre 2024					
Vacances de fin d'année 2024					
8 janvier 2025					
15 janvier 2025					
22 janvier 2025					
29 janvier 2025					
5 février 2025					
12 février 2025					
19 février 2025					
Vacances d'hiver 2025					
12 mars 2025					
19 mars 2025					
26 mars 2025					
2 avril 2025					
9 avril 2025					
16 avril 2025					
Vacances de printemps 2025					
7 mai 2025					
14 mai 2025					
21 mai 2025					
28 mai 2025					
4 juin 2025					
11 juin 2025					
18 juin 2025					
25 juin 2025					
2 juillet 2025					

Choix du site d'inscription (cocher une seule case) :

R
I
V
E

G
A
U
C
H
E

- MENUTS
- NOVICIAT
- PRESSENE
- SIMONE VEIL (maternelle)
- SIMONE VEIL (élémentaire)

R
I
V
E

D
R
O
I
T
E

- BENAUGE
- BILLIE HOLIDAY (maternelle)
- BILLIE HOLIDAY (élémentaire)
- MARIE DE GOURNAY (maternelle)
- MARIE DE GOURNAY (élémentaire)
- NUITS
- NUYENS



Par respect pour notre partenaire de restauration et afin d'éviter le gaspillage alimentaire, veuillez faire un choix de repas :

- Classique
- Végétarien (sans viande ni poisson)
- Sans viande
- Sans porc

En signant ce formulaire, vous vous engagez à déposer et récupérer votre enfant dans les créneaux définis par le règlement de fonctionnement ainsi qu'à prendre connaissance des modalités d'annulations définies par ce même règlement.

Date :

Signature du représentant légal :

Inscription aux Vacances Scolaires 2024-2025

Les inscriptions pour les vacances scolaires se dérouleront sur votre Espace Famille APEEF selon le calendrier suivant :

	Début des inscriptions	Fin des inscriptions
Automne 2024 <i>du lundi 21 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024</i>	Mercredi 18 septembre 2024	Jeudi 10 octobre 2024
Fin d'année 2024 <i>du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025</i>	Mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 12 décembre 2024
Hiver 2025 <i>du lundi 24 février 2025 au vendredi 7 mars 2025</i>	Mercredi 8 janvier 2025	Jeudi 13 février 2025
Printemps 2025 <i>du lundi 21 avril 2025 au vendredi 2 mai 2025</i>	Mercredi 12 mars 2025	Jeudi 10 avril 2025
Été 2025 <i>A compter du lundi 7 juillet 2025</i>	Mercredi 7 mai 2025	Jeudi 26 juin 2025

Procédure de réservation des vacances, en deux étapes :

Cette inscription se fait via votre [Espace Famille](#) :

- **ETAPE 1 : Inscription à l'activité**

Pour cela, trois critères sont à respecter :

- Votre enfant doit être dans la bonne tranche d'âge pour le centre demandé (élémentaire ou maternelle)
- Vous devez résider à Bordeaux
- Vous devez être à jour de vos factures

- **ETAPE 2 : Réservation des jours et des plages horaires que vous souhaitez**

Si le lieu d'accueil choisi est complet, vous pouvez vous inscrire directement sur liste d'attente. Il conviendra de vérifier le statut de votre réservation sur votre espace famille. Une actualisation des listes d'attente est effectuée toutes les semaines durant la période de réservation.

Si vous rencontrez une difficulté lors de cette première étape, nous vous remercions de nous contacter par mail à l'adresse accueil@apeef.com en décrivant votre demande.

ATTENTION : le délai de traitement de votre mail peut être allongé les premiers jours d'ouverture de réservations vacances. Nous vous remercions de ne pas effectuer plusieurs envois de mails à répétition pour le même sujet : cela allonge d'autant plus nos délais de réponse.

Règlement de fonctionnement de nos Accueils Collectifs de Mineurs (périscolaires et extrascolaires) et de nos ateliers - 2024/2025

Ce document doit être conservé par la famille

L'APEEF gère et anime les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) des écoles maternelles **Benauge, Menuts, Noviciat, Nuits, Nuyens, Pressensé, Thiers**, (3-6 ans), ainsi que ceux des groupes scolaires **Billie Holiday, Marie de Gournay** et **Simone Veil** (3-12 ans).

Notre association a pour objectifs de :

- Promouvoir l'accueil de l'enfant et de sa famille
- Favoriser l'éveil artistique et culturel de l'enfant
- Être un cadre de recherche et de réflexion
- S'inscrire dans le tissu social des quartiers

Ces objectifs sont à la base du projet pédagogique de chaque ACM, consultable sur place à la demande des familles.

Siège social de l'association et service administratif

Le siège social de l'association est situé à **la Maison des Enfants - 64 rue Magendie - 33000 Bordeaux**.

L'équipe administrative est à votre disposition pour toutes vos formalités : impression de dossiers d'inscriptions, renseignements sur les activités, informations et règlement de vos factures, etc.

Nous vous accueillons :

- **Tous les mercredis de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h**
- **Tous les mardis de 13h30 à 17h**
- **Tous les jeudis de 9h à 12h30**
- Sur les autres jours et créneaux horaires, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous
- Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, au **05 56 33 86 50** et par mail à l'adresse accueil@apeef.com
- Des permanences dans les ACM seront organisées durant l'année scolaire

Critères d'inscriptions

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles et du cadre réglementaire des ACM. Au-delà de ces principes de base, les critères de priorisation ci-dessous sont pris en compte pour l'attribution des places :

- Lieu d'habitation de la famille et/ou de scolarisation de l'enfant : Bordeaux
- Situation de la famille et de l'enfant (une attention particulière sera portée aux enfants en situation de handicap)
- Dans le cas d'une réinscription, vous devrez être à jour de vos factures.

L'association se garde toutefois le droit d'étudier les demandes ne répondant pas à la totalité des critères afin d'accompagner au mieux les familles.

Les toutes petites sections (TPS) ne sont pas admises au sein de nos accueils avant l'âge de 3 ans et ne seront pas prioritaires pour autant à leur date anniversaire. La direction de l'ACM se réserve toutefois le droit de mettre en place une dérogation exceptionnelle en fonction des places disponibles à partir des 3 ans de l'enfant.

Modalités d'inscriptions

- Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024/2025 débuteront à compter du **mercredi 15 mai 2024 et se termineront le vendredi 28 juin 2024**. Durant la période estivale, aucun dossier ne sera pris en compte. Les inscriptions reprendront à partir du **02 septembre 2024**. Vous pouvez déposer un dossier pour votre enfant tout au long de l'année.
- Tout dépôt de dossier devra faire l'objet d'une prise de rendez-vous auprès de la direction du centre dont dépend votre enfant pour l'accueil périscolaire du soir. Si vous l'inscrivez pour le mercredi seulement et/ou les vacances, vous devez prendre rendez-vous avec la direction du site choisi.
- Le dossier d'inscription pourra être téléchargé sur notre site internet www.apeef.com et saisi informatiquement, ou retiré auprès de la direction des ACM ou du service administratif si nécessaire. **Une fois complété et signé, ce dossier doit impérativement être remis, accompagné de toutes les pièces justificatives, à la direction de votre ACM, lors de votre rendez-vous. Aucun dossier reçu par mail, déposé au siège social, ou auprès de l'école ne sera traité. Seuls les dossiers complets seront traités.**
- **Pour le centre de loisirs des mercredis, après étude de votre dossier, vous serez informés par mail de l'acceptation des réservations pour votre enfant ou de sa mise sur liste d'attente. En cas de place en liste d'attente les mercredis, vous serez informé si votre enfant passe en liste principale. Si nous en avons la possibilité, nous vous proposerons une solution associative sur l'un de nos autres sites.**
- L'inscription à l'une de nos activités est soumise au paiement d'une adhésion à notre association. **Cette adhésion familiale, valable pour l'année scolaire 2024-2025, s'élève à 30 €. Elle se déclenche dès la première utilisation de nos services et apparaît sur votre première facture. L'adhésion n'est pas remboursable et permet l'accès à toutes les activités de notre association, et pour tous les membres de la famille.**
Grâce à cette adhésion, vous pouvez participer à un moment associatif annuel en prenant part à notre **Assemblée Générale (en juin 2025 - date communiquée par le service administratif ultérieurement.)**
- Pour les enfants en garde alternée, il sera possible de demander une facturation séparée pour chaque parent. Pour cela, il conviendra de déposer deux dossiers d'inscription, un par parent, afin de permettre la confidentialité, la sécurisation, et l'étanchéité des comptes. Attention, l'adhésion de 30 € s'appliquera donc à chaque parent.

Nos différents accueils

- **L'accueil périscolaire du matin (APM)** est assuré **pour les élémentaires** de Billie Holiday, Simone Veil et Marie de Gournay les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30**. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches horaires suivantes :

1h (7h30 à 8h30) ou **30 min** (8h à 8h30).

Pour les maternelles, l'accueil du matin est assuré par les agents municipaux. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre école.

- **L'accueil périscolaire du soir (APS)** est assuré sur tous nos sites, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30**. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches suivantes :

-30 min (16h30 à 17h) - **1h** (16h30 à 17h30) - **1h30** (16h30 à 18h) - **2h** (16h30 à 18h30).

Chaque demi-heure entamée est due. Nous ne sommes pas responsables des horaires appliqués par l'école et par conséquent, la première demi-heure est indivisible : si l'école termine à 16h45, la première demi-heure se déroulera de 16h45 à 17h.

ATTENTION : au-delà de 18h30, **une majoration forfaitaire de retard de 5 € par enfant sera appliquée.**

Le goûter doit être fourni dans une boîte nominative. Pour les modalités de fonctionnement, se référer à la direction de votre APS.

- **La pause méridienne (PAM)** s'étend sur le temps du déjeuner. Les horaires varient selon les écoles. La PAM commence à partir de la moyenne section. Nos animateurs proposent, par petits groupes, des activités ludiques et créatives. Ce temps éducatif à part entière, apparaît comme une bulle apaisante entre deux temps scolaires. Les inscriptions se font en début d'année auprès des agents de l'école.
- **L'accueil périscolaire du mercredi** est assuré de **8h à 18h30**.

Horaires d'arrivée et de départ :

	Journée entière	Matin SANS repas	Matin AVEC repas	Après-midi AVEC repas	Après-midi SANS repas
Horaires d'arrivée	Entre 8h et 10h	Entre 8h et 10h	Entre 8h et 10h	Entre 11h15 et 11h30	Entre 13h et 13h30
Horaires de départ	Entre 16h30 et 18h30	Entre 11h15 et 11h30	Entre 13h et 13h30	Entre 16h30 et 18h30	Entre 16h30 et 18h30

Pour le bien-être de vos enfants et dans le respect des consignes de sécurité du site, nous vous remercions de respecter ces horaires sous peine de voir l'accès à l'accueil refusé. En cas de retard ou départ exceptionnel, il conviendra de prévenir la direction de votre ACM le plus tôt possible.

ATTENTION : **l'accueil ferme ses portes à 18h30**. Au-delà de 18h30, **une majoration forfaitaire de retard de 5 € par enfant sera appliquée.**

Les inscriptions se font en début d'année scolaire, pour toute l'année à venir, en remplissant le calendrier prévisionnel présent dans le dossier d'inscription. En fonction des places disponibles, votre enfant peut être placé sur liste d'attente.

Les demandes d'inscriptions occasionnelles en cours d'année doivent être adressées directement à la direction de l'ACM concerné.

Les annulations doivent se faire directement auprès de la direction de votre site. **Afin de ne pas être facturé, cette demande doit être formulée au minimum 8 jours entiers avant l'accueil => au plus tard le lundi de la semaine précédant l'accueil. Si tel n'est pas le cas, cette réservation vous sera facturée au tarif habituel.**

En cas d'absence, la journée sera pointée en absence facturée. Seules les absences pour raisons médicales (avec présentation d'un justificatif dans les plus brefs délais, avant la facturation) seront pointées en absences excusées et ne vous seront pas facturées.

Si l'enfant est absent, sans justification, deux mercredis de suite, l'APEEF se réserve le droit d'annuler les pré-inscriptions en faveur d'une famille sur liste d'attente. Votre enfant sera alors placé en fin de liste d'attente.

- **Le Centre d'Accueil et de Loisirs des vacances** est assuré de **8h à 18h**.

Horaires d'arrivée et de départ :

	Journée entière	Matin SANS repas	Matin AVEC repas	Après-midi AVEC repas	Après-midi SANS repas
Horaires d'arrivée	Entre 8h et 10h	Entre 8h et 10h	Entre 8h et 10h	Entre 11h15 et 11h30	Entre 13h et 13h30
Horaires de départ	Entre 16h et 18h	Entre 11h15 et 11h30	Entre 13h et 13h30	Entre 16h et 18h	Entre 16h et 18h

Pour le bien-être de vos enfants et dans le respect des consignes de sécurité du site, nous vous remercions de respecter ces horaires sous peine de voir l'accès à l'accueil refusé. En cas de retard ou départ exceptionnel, il conviendra de prévenir la direction de votre ACM le plus tôt possible.

ATTENTION : l'accueil ferme ses portes à 18h. Au-delà de 18h, une majoration forfaitaire de retard de 5 € par enfant sera appliquée.

Vous trouverez, en annexe du dossier d'inscription, le calendrier des périodes d'inscriptions pour les vacances scolaires.

Les inscriptions et réservations s'effectuent en ligne sur votre Espace Famille : <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11695788#connexion&161323>

Toute réservation sera due : il conviendra de réserver uniquement les journées dont vous avez besoin. Pour des raisons d'organisation et de civisme, une réservation vous engage à l'honorer.

En cas d'absence, la journée sera pointée en absence facturée. Seules les absences pour raisons médicales (avec présentation d'un justificatif dans les plus brefs délais, avant la facturation) seront pointées en absences excusées et ne vous seront pas facturées.

L'APEEF se réserve le droit d'étudier toute situation familiale exceptionnelle.

Tarification

Pour l'année scolaire 2024-2025, un simulateur des tarifs municipaux est disponible sur le site internet de la ville : <https://tarifs.bordeaux.fr/famille>

	Mercredis et Vacances (tarifs journalier)	APS / APM (tarifs à la demi-heure)
Tarifs minimum	3,22 €	0,20€
Tarifs maximum	24 €	1,37€
Tarifs · demi-journée sans repas	60 % du prix de la journée	
Tarifs · demi-journée avec repas	85 % du prix de la journée	

En cas de changement de situation familiale ou financière en cours d'année, nous nous réservons le droit de modifier votre tarif après étude de votre dossier.

- **Pour la tarification APS :**

L'accueil périscolaire du soir (APS) est assuré sur tous nos sites, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches suivantes :

30 min (16h30 à 17h) - **1h** (16h30 à 17h30) - **1h30** (16h30 à 18h) - **2h** (16h30 à 18h30).

Pour l'Accueil Périscolaire du Soir, vous avez le choix entre deux types de facturation :

- **À la demi-heure, en fonction de votre consommation réelle, facturée mensuellement à terme échu**
- **Selon un forfait annuel choisi en début d'année. La souscription au forfait vous permet de bénéficier de 25% de réduction par rapport à la facturation au réel.**

(Par exemple, si vous choisissez le forfait 30 min, cela veut dire que vous pouvez laisser votre enfant tous les jours après la classe de 16h30 à 17h. Si vous dépassez ce délai, les demi-heures supplémentaires vous seront facturées au réel en supplément).

Si vous choisissez une facturation à la consommation réelle, le tarif minimum est de 0.20€ la demi-heure et le tarif maximum est de 1,37€ la demi-heure.

Si vous choisissez un forfait, celui-ci vous sera facturé au choix :

- **En une fois** pour l'année scolaire entière, il apparaîtra sur votre facture de septembre, payable par tous moyens de paiements.
- **En dix fois**, échelonnées de septembre à juin payable **par prélèvement automatique uniquement (merci de fournir un RIB et un mandat de prélèvement le cas échéant)**
 - **Pour la tarification mercredis et vacances :**

Le tarif pour l'accueil de votre enfant les mercredis et les vacances scolaires est encadré selon un tarif minimum de 3,22€ la journée et un tarif maximum de 24€ la journée. Une demi-journée sans repas vaut 60% du prix de la journée entière, et une demi-journée avec repas vaut 85% du tarif d'une journée entière.

La tarification pour les mercredis et les vacances est basé sur vos réservations.

Le repas est compris dans le tarif pour une journée entière. La combinaison « matin et après-midi sans repas » est impossible.

Nos ateliers artistiques

▪ Les ateliers artistiques 4-5 ans du mercredi

En complément des activités habituelles, des ateliers thématiques pour les 4-5 ans seront proposés le mercredi dans les centres de loisirs Billie Holiday, Marie de Gournay, Noviciat et Pressensé. Ces ateliers sont accessibles uniquement pour les enfants scolarisés en moyennes et grandes sections.

Une inscription préalable à l'ACM sera donc nécessaire pour que votre enfant puisse y participer. Les séances seront proposées par petits groupes de 9h30 à 10h30 puis de 10h45 à 11h45. Ces ateliers sont dispensés par des intervenants spécialisés.

Par roulement, les ateliers seront proposés par séquence de 7 mercredis dans chaque centre (cf. fiche d'inscription ateliers 4-5 ans, à récupérer auprès de la direction de l'ACM) pour un total de 28 séances (4 ateliers x 7 semaines).

Un forfait annuel de 225 € devra être réglé en supplément de la facturation de la journée d'accueil du mercredi.

Ce forfait est payable en 3 mensualités sur les factures de septembre, octobre et novembre 2024, soit 75€ par mensualités, uniquement par prélèvement automatique.

Pour tout autre moyen de paiement, l'atelier sera facturé en totalité sur la facture de septembre 2024 et sera à régler dans son intégralité.

L'inscription aux ateliers artistiques 4-5 ans engage votre enfant sur l'année scolaire complète et n'est donc pas modifiable ou remboursable.

▪ Les ateliers artistiques 6-12 ans

Des ateliers artistiques pour les enfants de 6 à 12 ans, assurés les mercredis après-midi à la Maison des Enfants, donnent accès à la ludothèque Fouille-Livres de 13h30 à 18h, pour toute inscription. Certains ateliers se déroulent au sein de nos autres établissements.

L'inscription à un ou plusieurs de ces ateliers vous engage pour l'année scolaire complète et ne peut être remboursée. Une journée porte ouverte est organisée le **11 septembre 2024**, date de début des ateliers, afin de découvrir les intervenants et leurs ateliers. En dehors de cette journée, un cours d'essai est possible.

Le tarif annuel de cet atelier est lié à votre Quotient Familial Municipal (QFM) en 3 tranches :

Tranche 1 - QFM 0-500 : tarif 200€ / Tranche 2 - QFM 501-1500 : tarif 350€ / Tranche 3 - QFM >1500 : tarif 450€

En cas d'inscription à plusieurs ateliers, le tarif est dégressif pour les ateliers supplémentaires (voir dossier d'inscription ateliers 6-12 ans).

Ces ateliers sont payables en 3 mensualités sur les factures de septembre, octobre et novembre 2024, uniquement par prélèvement automatique.

Pour tout autre moyen de paiement, l'atelier sera facturé en totalité sur la facture de septembre 2024 et sera à régler dans son intégralité.

Tout dossier déposé devra être complété et signé par le représentant légal. Il peut être déposé auprès du service administratif de l'association au siège social, auprès de l'intervenant de l'atelier ou par mail à accueil@apeef.com

Les ateliers se déroulent à partir du 11 septembre 2024, hors vacances scolaires.

▪ Les ateliers artistiques adultes

Des ateliers artistiques pour les adultes sont assurés en soirée en semaine à partir du **09 septembre 2024**, hors vacances scolaires. L'inscription à un ou plusieurs de ces ateliers vous engage pour l'année scolaire complète et ne peut être remboursée. Un cours d'essai est possible afin de conforter votre choix d'activité.

Ces ateliers sont payables en 3 mensualités sur les factures de septembre, octobre et novembre 2024 uniquement par prélèvement automatique.

Pour tout autre moyen de paiement, l'atelier sera facturé en totalité sur la facture de septembre 2024 et sera à régler dans son intégralité.

Règlement de vos factures

En dehors du forfait APS et des ateliers, la facturation est mensuelle et à terme échu. Un mail comportant un lien pour télécharger votre facture vous sera ainsi envoyé chaque mois. Cette facture sera aussi disponible dans la rubrique « vos factures » de votre Espace Famille APEEF.

Le règlement pourra être effectué :

- Par **prélèvement automatique** en nous transmettant votre RIB ainsi qu'un mandat SEPA daté et signé.
- Par **carte bancaire** directement sur votre Espace Famille APEEF.
- Par **virement** en utilisant le RIB figurant en bas à gauche de nos factures. Il conviendra d'indiquer le nom et le prénom de votre enfant ainsi que le numéro de la facture dans le libellé de vos virements.
- Par **chèque CESU papier** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social, ou de la direction de votre ACM (faire l'appoint avec un autre moyen de paiement si le montant n'est pas exact : nous ne prenons pas de paiement CESU en avance). **Attention, nous n'acceptons pas les CESU dématérialisés « E-CESU ».**
- Par **chèque vacances ANCV** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social, ou de la direction de votre ACM (faire l'appoint avec un autre moyen de paiement si le montant n'est pas exact : nous ne prenons pas de paiement ANCV en avance). Ce moyen de paiement est accepté seulement pour les ateliers culturels et les vacances scolaires. **Attention, nous n'acceptons pas les chèques vacances dématérialisés « ANCV Connect ».**
- Par **chèque** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social, ou de la direction de votre ACM.
- En **espèces** directement auprès du service administratif au siège social.

En cas de rejet de prélèvement, nous supprimerons ce mode de règlement et vous demanderons de régler par un autre moyen.

Si vous êtes accompagné par les services sociaux, nous vous remercions d'en informer la direction de votre ACM, et de mentionner les coordonnées de votre travailleur social dans votre dossier d'inscription. Il reste de votre responsabilité de vous assurer du suivi du règlement de vos factures en prenant régulièrement contact avec lui.

Exclusions

A partir de **deux factures mensuelles impayées**, l'APEEF se réserve le droit de refuser ou de suspendre l'accueil des enfants concernés. En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre siège administratif : nous trouverons ensemble une solution adaptée à votre situation.

Les actes d'incivilité ou portant préjudice à notre association n'étant pas acceptés au sein de l'APEEF, nous nous réservons le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne contrevenant aux règles minimums de savoir vivre.

L'APEEF se réserve le droit d'exclure temporairement l'accueil d'un enfant à partir de **deux retards et/ou deux absences injustifiées**.

Informations diverses

- Seules les **personnes majeures** sont habilitées à venir chercher les enfants. Elles doivent être munies d'une autorisation écrite des responsables légaux et d'une pièce d'identité ou être mentionnées dans le dossier d'inscription. Toute autre demande sera traitée au cas par cas par la direction de l'accueil de loisirs.
- Pour la sécurité et le confort de tous, les enfants malades présentant des signes de contagion ne peuvent être admis.
- Le personnel des différents temps d'accueil ne peut administrer de médicament sans PAI et/ou ordonnance.
- Avec l'autorisation des parents, les responsables s'engagent à prendre toute décision nécessaire en cas d'accident ou d'urgence.
- Le port des bijoux ou d'objets présentant des dangers pour l'enfant est interdit. Il est interdit d'amener des effets personnels (jouets, etc.) sur les temps d'accueil. L'APEEF décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.
- Les goûters sont fournis par la famille pour l'Accueil Périscolaire du Soir et par l'APEEF le mercredi et durant les vacances.
- Afin d'offrir la possibilité à vos enfants de sortir pendant les vacances, en cas de réservation de bus, nous vous demanderons de fournir le pique-nique. Cela n'impliquera pas une déduction du tarif du repas.
- Les plannings d'activités sont disponibles par périodes sur notre site internet www.apeef.com.
- Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, pour être au courant de toutes nos actualités.

L'APEEF se réserve le droit de modifier son règlement de fonctionnement durant l'année en cours. Un avenant vous sera alors envoyé pour vous informer des modifications.

Ce règlement de fonctionnement est à conserver par la famille. Nous vous invitons à le consulter régulièrement en cas de question sur nos accueils et à nous faire remonter toutes informations qui n'y figureraient pas.

Mentions juridiques liées au traitement de vos données personnelles et aux droits d'opposition

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de votre adhésion feront l'objet d'un traitement par l'APEEF pour la gestion de votre inscription aux activités de l'association. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public dont l'APEEF est investie. Les destinataires de ces données sont le personnel administratif de l'association ainsi que les directions des ACM. Ces données seront conservées le temps de l'inscription de l'adhérent aux activités de l'APEEF, après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration de la durée d'utilité administrative puis supprimées définitivement après 5 ans d'archivage.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'APEEF à l'adresse postale suivante : APEEF, Maison des Enfants, 64 rue Magendie, 33000 BORDEAUX. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

Coordonnées des directions APEEF

Ecole	Direction ACM	APM	PAM	APS	CAL M	CAL V
Benauges (maternelle) 10 rue Raymond Poincaré Bordeaux rive droite	Alexandre POLONI 07 83 07 77 46 alexandre.poloni@apeef.com		x	x	x	x
Billie Holiday (élémentaire) 1 square Françoise Dolto Bordeaux rive droite	Wendy BERTHELOT 07 83 26 95 90 wendy.berthelot@apeef.com	x	x	x	x	x
Billie Holiday (maternelle) 1 square Françoise Dolto Bordeaux rive droite			x	x	x	x
Marie de Gournay (élémentaire) Rue de Cénac Bordeaux rive droite	Stéphanie VANHOUTTE 06 21 06 83 88 stephanie.vanhoutte@apeef.com	x	x	x	x	
Marie de Gournay (maternelle) Rue de Cénac Bordeaux rive droite			x	x	x	x
Menuts (maternelle) 57 rue des Menuts Bordeaux rive gauche	Mirela SALISTEAN 07 83 01 36 67 mirela.salistean@apeef.com		x	x	x	
Noviciat (maternelle) 28 rue des Doves Bordeaux rive gauche	Bertille PAILLOUX 06 78 51 25 72 bertille.pailoux@apeef.com		x	x	x	x
Nuits (maternelle) 31 rue de Nuits Bordeaux rive droite	Fanny RATOUIT 07 83 03 81 42 fanny.ratouit@apeef.com		x	x	x	
Nuyens (maternelle) 18 rue de Nuyens Bordeaux rive droite	Sarah JUAN 06 03 92 66 23 sarah.juan@apeef.com		x	x	x	x
Pressensé (maternelle) Place Francis de Pressensé Bordeaux rive gauche	Charlène BERTHAUD 07 83 53 24 86 charlene.berthaud@apeef.com		x	x	x	x
Simone Veil (élémentaire) Rue du Jardin d'Ars Bordeaux rive gauche	Camille DUBREUIL 06 23 39 76 04 camille.dubreuil@apeef.com	x	x	x	x	
Simone Veil (maternelle) Rue du Jardin d'Ars Bordeaux rive gauche			x	x	x	x
Thiers (maternelle) 4 rue Savigné Chanteloup Bordeaux rive droite	Jade BURON 07 83 34 19 76 jade.buron@apeef.com		x	x		

MAJ 10/05/2024